Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260330-10_03_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 MARS 2026

Le lundi trente mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU en session ordinaire.

Date de la convocation : 24/03/2026

Membres :	***Présents*** : 14
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15* Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN ***Absents excusés ayant donné procuration*** : 1 Sylvia COURTÈS à Michèle QUÉAU ***Secrétaire de Séance*** : Michel GRALL

Délibération N°: 10-03-2026
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Procès-Verbal du 20 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré, le 30/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

Le secrétaire de séance
Michel GRALL

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL